

L'ENFANCE TOUJOURS EN DANGER

EN FRANCE, AUJOURD'HUI, UN ENFANT MEURT TOUS LES QUATRE JOURS
DES SUITES DE VIOLENCES PARENTALES. AU-DELÀ DE LA SIDÉRATION,
QUE FAIT-ON POUR ÉVITER CES TRAGÉDIES ? ÉTAT DES LIEUX.

PAR **CATHERINE ROBIN** ET **DOROTHÉE WERNER**



Avignon, le 18 juillet. Sarah, 11 ans, élevée par sa mère, passe la journée avec son père, divorcé.

On la retrouve noyée, les mains ligotées, au bord du Rhône. Le père évoque un accident. Le Morne-Vert en Martinique, le 22 juillet. La mère a 23 ans, sa fille 2 ans et 8 mois, son compagnon 27. L'enfant meurt à l'hôpital. Le conjoint raconte que le bébé est tombé dans l'escalier et qu'il lui a marché dessus par inadvertance. Le petit corps porte des hématomes, des traces de coups et de violences sexuelles. Rive-de-Gier dans la Loire, le 30 juin. Une fillette de 9 ans et demi est élevée seule par sa mère. Elle meurt durant son transfert à l'hôpital. La mère évoque une chute accidentelle de vélo. L'autopsie révèle une déchirure de l'intestin à la suite d'un coup violent porté au ventre, mais aussi des fractures du crâne et du nez, ainsi que d'autres plus anciennes. La mère était suivie par les services sociaux depuis 2016. Tremblay-en-France en Seine-Saint-Denis, le 29 mars, pendant le confinement. Daoudja, 6 ans, meurt sous les coups de son père, 45 ans. Traumatisme crânien, lésions irrémédiables au cerveau. Le père avait déjà été condamné pour violences sur l'une de ses filles. On s'arrête là ? En France, au moins un enfant victime de violences meurt tous les quatre jours. C'est un échec des services de protection de l'enfance, mais aussi celui de la société tout entière. Et ce n'est que la partie la plus visible de l'iceberg : la plupart des enfants maltraités, subissant des violences physiques, sexuelles ou psychologiques, n'en meurent pas. Pourtant, chaque histoire d'enfance brisée est un échec. Ces enfants battus, violés et en grande souffrance psychologique deviennent des milliers d'adultes polytraumatisés, peinant souvent à mettre un pied devant l'autre, blessés pour la vie... Et certains, s'ils n'ont jamais été entendus, pris en charge, soignés, perpétueront le cercle de la violence sur d'autres enfants.

Longtemps restées dans l'angle mort des politiques publiques autant qu'impensables par l'ensemble de la société, les violences faites aux enfants font enfin l'objet d'une prise de conscience massive. Quelque chose a changé non seulement dans l'opinion, mais aussi au sein de l'État et des départements, qui ont la charge de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) depuis 1983. Ce n'est pas uniquement la conséquence des nombreux cris d'alarme lancés par les professionnels. Des témoignages retentissants ont aussi contribué à faire évoluer notre regard sur l'abysmale vulnérabilité de l'enfance : Flavie Flament, Adèle Haenel, Andréa Bescond, la patineuse artistique Sarah Abitbol, Vanessa Springora et tant d'autres... Ces femmes courageuses ont toutes raconté l'immense difficulté à se construire après avoir été violées très jeunes, marquant les esprits, comme tous ceux qui ont dénoncé la pédophilie dans l'Église. « Et puis le confinement a aussi été un tournant, explique Martine Brousse, de l'association La Voix de l'Enfant : travailleurs sociaux, gouvernement, médias, associations, tout le monde s'est mobilisé dans cette période très risquée pour les enfants les plus vulnérables, privés du relais fondamental de l'école... Les appels ont explosé au numéro vert de l'enfance en danger, le 119 (lire l'encadré p. 77). Il faut absolument maintenir cette vigilance, elle sauve des vies. »

Les pouvoirs publics n'avaient pas attendu le Covid-19 pour se mettre en marche :

deux plans d'action d'envergure ont été lancés coup sur coup. Le premier par l'ex-ministre Laurence Rossignol en mars 2017, le second, en octobre dernier, par le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, nommé en janvier 2019. Celui-ci entend maintenir cette mobilisation en organisant à l'automne des états généraux permettant d'en faire davantage par rapport aux mesures déjà mises en œuvre. Objectif ? Passer de l'indignation à l'action. Booster la prévention, pallier les dysfonctionnements, trop nombreux, de l'ASE, entre autres. Adoptée l'été 2019, la loi sur l'interdiction des violences éducatives ordinaires, dont la fessée, affirme officiellement que l'autorité parentale doit s'exercer sans violences physiques ou psychologiques. Si elle n'est pas coercitive pour les parents violents, elle pose un interdit symbolique puissant.

165 000 MINEURS
SONT VICTIMES
D'UN VIOL
CHAQUE ANNÉE.

De l'avis même d'Adrien Taquet, « lutter contre la violence faite aux enfants passe par la prise de conscience de tous, parce que cela touche à l'un des fondements de base de la société : la famille. La route est encore longue. On a le diagnostic des efforts qu'il reste à faire, un certain nombre de mesures sont en train d'être appliquées. On doit maintenant aller un cran plus loin. Nos dispositifs sont encore largement améliorables ». De fait, la tâche reste colossale, et les résultats sont encore insuffisants. L'ASE est au bord de l'implosion, le repérage défaillant, les disparités entre les départements sont parfois énormes, les services de prévention, les juges des enfants débordés, et la formation est insuffisante... Les défis sont nombreux, mais l'enfance en souffrance n'a plus le temps d'attendre. État des lieux en quatre questions.

1. Combien d'enfants sont maltraités ?

En 2018, 122 enfants ont été tués, dont 80 dans le cadre infrafamilial. Au moins 200 enfants sont soumis chaque jour à des violences physiques, sexuelles et psychologiques. Les plaintes déposées dans les commissariats ne concerneraient qu'une minorité des victimes, mais elles donnent une indication : environ 25 000 plaintes pour violences sexuelles sur mineur et 55 000 plaintes pour violences chaque année. On estime à 10 000 le nombre d'enfants prostitués en France. À 4 millions, le nombre de victimes d'inceste (6 % des hommes adultes, 9 % des femmes adultes). 165 00 mineurs (une fille sur 5 et un garçon sur 13) sont victimes d'un viol chaque année. Autant de vies brisées. 306 800 mineurs sont pris en charge par l'ASE, dont plus de la moitié sont placés en foyer ou dans ○ ○ ○

○ ○ ○ des familles d'accueil jusqu'à l'âge de 18 ans. Une limite d'âge qui fragilise les jeunes majeurs. On sait qu'une personne sur quatre vivant dans la rue est un ancien enfant placé... Pour pallier ce problème, 21 000 jeunes bénéficient d'un contrat « jeune majeur », qui prolonge leur prise en charge et leur permet de poursuivre leur scolarité. C'est encore trop peu.

En dépit de la mise en place de certains outils, l'évaluation des violences reste problématique. Tout le secteur s'accorde à penser que ces chiffres sont largement sous-estimés. Pas seulement parce que 80 % des histoires de violences se déroulent en famille, à huis clos, mais aussi en raison de l'absence de centralisation des données, éparpillées dans un millefeuille administratif et institutionnel, entre l'État et les départements, entre justice, police, hôpitaux... Exemple : le nombre d'infanticides provient des services de police et de gendarmerie dans le cadre de poursuites judiciaires, mais ne recoupe pas les sources provenant du système de santé... C'est l'un des chantiers d'Adrien Taquet, qui planche sur un projet de loi pour 2021 permettant la création d'« un organe de pilotage unifié, comprenant l'État, les départements et des associations ».

2. Pourquoi le repérage reste défaillant ?

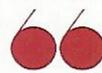
« C'est une question centrale : la protection de l'enfance, ce n'est pas seulement prendre en charge des enfants qui ont subi des violences, mais c'est d'abord tout faire pour éviter qu'elles ne se produisent, rappelle Martine Brousse. Agir en amont, c'est très compliqué quand la plupart des violences ont lieu sans témoin. Autre casse-tête : en cas de soupçon de maltraitances, on envoie encore trop souvent des travailleurs sociaux peu ou mal formés interroger les parents, au risque d'en conclure un peu vite que tout va bien... La question de la formation est donc décisive : pris dans un conflit de loyauté, les enfants parlent très peu, mais peuvent montrer des signes psychosomatiques alertant ceux qui ont appris à les détecter. Travailleurs sociaux mais aussi gendarmes et policiers, magistrats, profs, pédiatres, infirmières scolaires, tous devraient suivre une formation obligatoire pour repérer des situations avant qu'il ne soit trop tard. Il va aussi falloir du courage politique pour renverser le dogme, encore trop puissant, du maintien à tout prix du contact entre un enfant et son parent violent. Les liens du sang ne doivent plus prévaloir sur la maltraitance. » Et puis prévenir la violence, c'est aussi soutenir les parents vulnérables, le plus tôt possible. Voilà pourquoi le gouvernement rend obligatoires, dès cette année, l'entretien prénatal précoce du quatrième mois de grossesse et des bilans de santé en maternelle.

3. Comment améliorer la protection des enfants contre les violences sexuelles ?

Après les affaires Matzneff, Girard, Epstein, Hamilton, Polanski, Ruggia, cette question sera à nouveau très débattue. Pourquoi ? La loi relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, défendue par Marlène Schiappa et votée en août 2018, allonge le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur un mineur, passant de vingt à trente ans à compter de la majorité. Autre nouveauté de la loi : « la contrainte morale ou la surprise » seront désormais prises en compte pour juger d'un viol sur un mineur de moins de 15 ans (âge de la majorité sexuelle), autant de circonstances qui forment « l'abus

de la vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire ». Mais, à la grande colère des associations, elle n'établit pas le non-consentement sexuel systématique d'un mineur de 15 ans et moins. Cette mesure, qui avait été jugée inconstitutionnelle, permettrait que toute relation sexuelle d'un adulte avec un enfant de moins de 15 ans soit considérée comme un viol, et que l'enfant n'ait pas à en faire la démonstration.

Mieux protéger les victimes, c'est aussi mieux savoir écouter leur parole, sans que les auditions constituent une violence supplémentaire : le gouvernement a déjà annoncé la généralisation des Unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques « Enfants en danger » à tout le territoire. Il en existe 58 aujourd'hui, il y en aura dans chaque département d'ici à 2022. Réunissant à la fois médecins, psys, policiers et magistrats, ces auditions filmées dans un lieu sécurisant évitent à l'enfant d'être interrogé à répétition et de manière maladroite. Très marqué par ce qu'il a vu lors d'une visite auprès de policiers enquêtant sur la pédocriminalité sur Internet, Adrien Taquet précise une autre de ses priorités : « C'est une réalité de grande ampleur dont la société n'a pas encore pris conscience, parce qu'elle nous renvoie à ce que l'homme a de plus abject en lui. 150 000 individus consultent ce genre de sites chaque année, 10 000 sont condamnés et, depuis cet été, ils seront systématiquement inscrits sur le fichier des agresseurs sexuels, donc empêchés



C'EST PAR LA PARENTALITÉ
QUE LE VIOLENT VA
CONTINUER À EXERCER
SON EMPRISE SUR
LA MÈRE, L'EX-FEMME
ET SUR LES ENFANTS.



EDOUARD DURAND,
JUGE DES ENFANTS

de postuler un emploi en contact avec les enfants. » Autre priorité, le problème de l'accès des mineurs à la pornographie : « C'est une forme de violence qui vient façonner leur rapport à la sexualité et au consentement, dit Adrien Taquet. Je ne peux pas m'empêcher de faire le lien avec l'augmentation inquiétante de la prostitution des mineurs, phénomène très complexe, qui se déroule dans tous les milieux et qui sidère les associations et la police, tant il est question de la banalisation du corps et du sexe. »

Sur tous les sujets concernant les violences sexuelles faites aux enfants, le secrétaire d'État est en train de constituer une commission

LE 119 ENTRE DANS LES MOEURS

Outil de prévention et de signalement, le numéro vert gratuit 119 - Allô enfance en danger a connu un pic d'activité durant le confinement, avec une augmentation de 56 % des appels par rapport à la même période (du 18 mars au 10 mai) de l'année précédente.

« La campagne de communication lancée au moment du confinement a eu un fort impact, explique Violaine Blain, la directrice du Gip Enfance en danger. Beaucoup de parents, inquiets de voir leurs enfants se renfermer, ont appelé pour des conseils. Le nombre d'appels d'enfants a également augmenté de 39 %. » Il est trop tôt pour savoir combien de ces signalements ont débouché sur des procédures éducatives ou judiciaires.

En revanche, « depuis la fin du confinement, l'activité du 119 connaît une hausse de 22 %, poursuit Violaine Blain.

Cela signifie que le message, selon lequel appeler le 119 ce n'est pas faire de la délation mais c'est tendre la main, est passé. »

trop longtemps occultée, celle des conséquences de la violence conjugale sur les enfants. « Chaque année, 170 000 d'entre eux assistent à un spectacle qui ne manquera pas de perturber durablement leur équilibre », relève avec pudeur Bérange Couillard, la corapporteuse de la proposition de loi contre les violences conjugales adoptée en juillet. « Les décisions de retrait de l'autorité parentale sur le fondement d'infractions commises sur l'autre parent sont en

d'enquête indépendante et pluridisciplinaire : « On a besoin d'entendre tout le monde, les spécialistes comme les victimes, parce qu'on est encore dans une méconnaissance non seulement de l'ampleur du phénomène, mais aussi des mécanismes à l'œuvre. Il s'agit de libérer la parole, mais aussi d'accompagner cette libération de la parole, et d'améliorer nos dispositifs institutionnels. Le sujet est dans l'actualité, il doit le rester. »

4. Comment les épargner face à la violence d'un conjoint ?

En 2019, 146 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, soit 20 % de plus que l'an dernier. Derrière ces chiffres alarmants se cache une réalité

faible nombre, poursuit-elle. Malgré la déclaration dénuée d'ambiguïté du Premier ministre M. Édouard Philippe selon laquelle "un conjoint violent n'est pas un bon père", l'idée selon laquelle l'intérêt de l'enfant réside d'abord et avant tout dans le maintien de ses liens avec le parent violent ne recule que lentement – même si ce dernier est allé jusqu'au meurtre de l'autre parent. » Pour Édouard Durand, juge des enfants au tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis), cette situation est liée à « la permanence de notre conception patrimoniale de l'autorité parentale. Pour protéger les individus et la société, on a un arsenal législatif cohérent, mais il s'arrête à une chose : on ne touche pas à l'autorité parentale. Pourtant, l'impact traumatique des violences conjugales sur un enfant est gravissime. Il ne peut pas y avoir de protection possible de l'enfant s'il n'y a pas de protection simultanée de la mère par un traitement adapté des modalités d'exercice de l'autorité parentale. C'est sur ce plan-là que la société peut progresser ». Et de s'interroger : « Comment peut-on en arriver à entendre des professionnels de la protection de l'enfance exiger d'une petite fille dont le père est en prison pour avoir tué sa mère qu'elle aille le voir alors même qu'elle ne le souhaite pas ? Ne devrait-on pas plutôt l'aider à se défaire du lien avec cet homme violent qui lui a causé un traumatisme majeur ? » Depuis la loi votée en juillet, l'exercice de l'autorité parentale pourra être suspendu en cas de crime sur l'autre parent. Et les droits de visite et d'hébergement pourront être suspendus avant le jugement. « C'est par la parentalité que le violent va continuer à exercer son emprise sur la mère, l'ex-femme et sur les enfants », estime Édouard Durand, qui appelle à la création d'un droit spécifique des violences conjugales : « Dès qu'elles sont avérées, il faut définir de façon automatique des dispositions plus protectrices pour l'enfant et sa mère victime. »





Brigitte Macron
et Andréa Bescond,
le 28 août.

Brigitte Macron et Andréa Bescond

ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES ENFANTS

ENGAGÉE CORPS ET ÂME AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES, LA RÉALISATRICE DES « CHATOUILLES » S'EST TROUVÉE UNE ALLIÉE SOLIDE EN LA PERSONNE DE LA PREMIÈRE DAME. ENSEMBLE, ELLES NOUS RACONTENT LEUR COMBAT POUR Y IMPLIQUER TOUTE LA SOCIÉTÉ.

PAR ERIN DOHERTY ET DOROTHÉE WERNER PHOTOGRAPHE JEAN-FRANÇOIS ROBERT RÉALISATION BRUNE DE MARGERIE

Elles n'ont pas la même histoire, pas la même place dans la société, pas le même tempérament.

Brigitte Macron est la Première dame depuis trois ans. Une drôle de fonction à l'Élysée, qu'elle assume avec un sens aigu de la responsabilité et le désir d'être utile, et un engagement aussi constant que discret auprès des plus vulnérables. Andréa Bescond est une artiste surdouée, drôle et cash, combative. Danseuse, actrice et réalisatrice, elle a raconté son enfance dévastée par un pédocriminel au théâtre et au cinéma dans « Les Chatouilles » (film sorti en 2018). Elle publie aujourd'hui une série de trois livres à destination des enfants (« Et si on se parlait ? », éd. Harper Collins, en librairie le 16 septembre) pour les aider à connaître leurs droits, à nommer les parties de leur corps et à mieux se défendre face aux différentes formes de violences (lire l'encadré p. 80). C'est pour soutenir son initiative et briser ce tabou destructeur que Brigitte Macron, pourtant sollicitée de toutes parts, a accepté de sortir de sa réserve habituelle.

L'histoire de ces deux femmes authentiques, c'est celle d'une amitié nouée autour d'une conviction commune : pour mieux aider les petits et les ados, il faut agir en amont. Et, comme cela ne se fera pas sans la mobilisation de l'ensemble de la société, il s'agit de marquer le coup. Fines connaisseuses de ce sujet brûlant, Brigitte Macron et Andréa Bescond s'apprécient et se tutoient, et savent que l'amitié véritable ne consiste pas à être forcément d'accord sur tout. Cette

interview exceptionnelle s'est déroulée lors d'un déjeuner à l'Élysée fin août. Le dialogue a été vif et spontané, bienveillant et parfois poignant. Une liberté de parole rare, que nous avons choisi de retranscrire telle quelle. Discussion à bâtons rompus donc, émaillée de confidences de deux mères viscéralement soucieuses du droit à l'enfance pour tous.

ELLE. Pourquoi avoir écrit ces livres pour enfants ?

ANDRÉA BESCOND. Je l'ai fait en tant que mère, citoyenne et femme ayant souffert de violences sexuelles dans l'enfance. Je rêve d'une société dans laquelle je n'aurais pas peur ni pour mes enfants ni pour tous les autres. Le but des livres est d'aider les enfants à générer un dialogue avec les adultes, tout en leur donnant des connaissances concrètes sur leurs droits, leur corps, leur intimité... Un enfant informé est mieux protégé. Tous doivent savoir que la violence, sous toutes ses formes, n'est jamais normale.

ELLE. Brigitte Macron, vous êtes très sollicitée, pour quelles raisons avez-vous choisi de soutenir publiquement cette initiative ?

BRIGITTE MACRON. D'abord parce que rencontrer Andréa ne vous laisse pas indifférent ! Sa cause, je l'ai embrassée immédiatement. Je voulais savoir, comprendre, aider. Je ne suis pas Candide au pays de l'Eldorado, je savais que cette violence existait, ○ ○ ○

○ ○ ○ mais à ce point, je ne l'imaginai pas. La vie m'avait épargnée. J'ai commencé à entendre des témoignages sur ces violences dès qu'Emmanuel est entré en politique. Depuis trois ans, plus d'une lettre sur deux que je reçois à l'Élysée émane d'un enfant, d'un adolescent ou de parents qui me font part de violences physiques, psychologiques et sexuelles. Cet été, c'était presque 100 %. Quand les gens sollicitent l'épouse du président, c'est qu'ils ont déjà tout essayé auparavant. J'ai une conscience plus qu'aiguë de l'extrême vulnérabilité de l'enfance, et j'ai la conviction qu'il faut agir en amont pour la protéger. C'est le but des livres formidables d'Andréa, qui peuvent aider à sauver des enfants, j'en suis sûre. Un petit doit connaître ses droits. Il doit savoir que son intimité doit être préservée. Pour cela, il faut commencer par pouvoir nommer les choses.

ELLE. Pour aborder frontalement ce sujet dérangeant, il faut un certain courage... De quelle conviction ou de quelle nécessité personnelle vient cet engagement ?

B.M. Ce n'est pas moi qui ai du courage, mais celles et ceux qui osent prendre la parole ! Puisque les victimes ont le courage de parler, nous devons soutenir leur parole.

A.B. À 9 ans, j'ai été victime d'un pédocriminel. Le traumatisme qui suit, c'est l'histoire de ma vie. Je ne suis pas la seule, nous sommes très nombreux. Comme moi, d'autres victimes témoignent et des associations se bougent, alertent, secouent le cocotier... Pourtant, il y a toujours autant d'enfants victimes. Tous les matins, je pense aux 165 000 enfants violés chaque année, et je sais qu'un enfant meurt tous les quatre jours en France sous les coups de ses parents. Mon feu intérieur, c'est ça. Tant que je suis en vie, je me battraï pour que ça change.

B.M. J'accompagne Emmanuel à l'Élysée pendant cinq ans avec comme motivation le désir d'être utile. Mon but est de porter la voix de ceux que l'on n'entend pas. La plus belle chose que l'on puisse faire dans ce monde est d'être auprès des enfants. J'ai cette nécessité chevillée au corps, c'est une conviction très intime. Mais je n'imaginai pas à quel point ils avaient besoin de nous.

ELLE. Pourquoi ?

B.M. Je vous ai parlé des courriers, mais je ne fais pas un déplacement, même sur un tout autre sujet, sans que ce problème me soit soumis d'une manière ou d'une autre. Pas un seul ! L'été dernier, à Bormes-les-Mimosas, un jeune homme de 17 ou 18 ans vient me voir dans la rue : « Madame, j'essaie de me reconstruire. » Sa mère m'explique qu'il est harcelé depuis quatre ans, et qu'il a fait des tentatives de suicide. Des témoignages comme celui-ci, c'est tous les jours ou presque. Il y a un taux de violence inouï, et, avec Internet, cela ne s'arrête jamais, c'est vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

ELLE. Vos livres, Andréa, sont écrits à destination des enfants. N'est-ce pas plutôt les parents qu'il faudrait sensibiliser ?

A.B. C'est vrai, parce que jamais un enfant n'est responsable de la violence, jamais ! C'est à l'adulte d'être responsable de ses actes, et de connaître la loi. Si j'invite tous les adultes à lire ces livres avec un enfant, c'est parce qu'au passage ils seront responsabilisés. Je n'ai pas envie de me planter, vous savez. Pas envie que dans dix ans quelqu'un vienne me dire : « J'ai lu l'un de vos livres quand j'étais petit, mais, quand j'ai cherché un adulte à qui parler de ce qui m'était arrivé, pas un seul ne m'a aidé. » Il faut que ça change.

B.M. Évidemment qu'il faut s'adresser aussi aux adultes ! Les parents sont parfois très démunis. Récemment, il y a eu le cas d'une fille de 13 ans : elle s'était achetée un soutien-gorge, s'était prise en photo et l'avait envoyée à une amie. Le lendemain, la photo était affichée dans sa classe, barrée du mot « pute ». Le début d'un enfer sur les réseaux sociaux. La jeune fille ne voulait plus aller à l'école, a voulu mourir plusieurs fois... Un parent ne pense pas forcément à mettre en garde sur les conséquences de tels actes. On n'imagine pas le degré de violence du « revenge porn » ou des comptes « ficha » sur les réseaux... C'est Adrien Taquet [secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, ndr] qui m'a alertée sur la recrudescence de ces pratiques, j'ai appelé le directeur général de Facebook France pour en parler... Il faudrait quasiment un mode d'emploi, un guide pour aider les parents d'aujourd'hui, dépassés par tout cela. Dans ma génération, on trouvait « J'élève mon enfant », de Laurence Pernoud, dans toutes les maternités, c'était précieux !

ELLE. Vous êtes très différentes, et occupez une place différente dans la société, comment est née votre amitié ?

B.M. Avec Andréa, ce fut immédiat ! Je me suis dit : « Cette fille ose tout, elle y va ! » Une amie commune, Stéphanie Bataille, la directrice du Théâtre Antoine à Paris, nous a présentées lorsque Emmanuel était en campagne. On a déjeuné ensemble. Je l'ai trouvée incroyable. Je voulais tout savoir, elle voulait tout m'expliquer. Très vite, nous nous sommes revues.

A.B. Moi, j'étais surprise, parce que c'était à quelques mois de la présidentielle et que Brigitte m'a tout de suite donné son numéro. Je sentais que nous avions peut-être quelque chose à accomplir ensemble, mais je pensais que c'était quelqu'un qui allait sans doute basculer dans un autre monde. Le soir de l'élection d'Emmanuel Macron, je lui ai envoyé un message poli : « Félicitations, good job, bon courage ! », sans imaginer deux secondes une réponse. Une minute plus tard, je recevais un texto : « Andréa, je serai toujours à tes côtés pour ton combat. » Je me suis dit : « Waouh, c'est fort ! Elle est bien, cette femme ! »

À LIRE AVEC SES ENFANTS

« Et si on se parlait ? », c'est une série de trois livres faciles et joyeux signés Andréa Bescond et illustrés par Mathieu Tucker, destinés à trois tranches d'âge : 3-6 ans, 7-10 ans, 11 ans et plus (éd. Harper Collins). À l'aide de petites histoires courtes et directes, Andréa Bescond explique aux enfants leurs droits, le nom des parties intimes de leur corps, mais aussi, comme l'indique le sous-titre, que l'on peut « parler de tout, sans tabou ». Y compris des coups reçus à la maison, des agressions sexuelles, du harcèlement sur Internet et autres fléaux. Une lecture protectrice, qui les rendra plus forts, mieux armés pour la vie.



B.M. Un soir, à l'automne 2017, avec Nicole Belloubet et Marlène Schiappa, nous sommes venues au théâtre voir ta pièce « Les Chatouilles ». À la fin, tu as demandé au public : « Est-ce que les victimes de pédocriminalité peuvent lever la main ? » On a vu une personne se lever timidement, puis deux, puis trois, et enfin la moitié de la salle. C'était saisissant. Ce combat doit devenir plus visible. Plus on en parle, plus ça fait bouger les choses. Il devrait rejoindre celui des femmes, il y a tant de sujets communs ! Le recueil de la parole des petites victimes, par exemple, devrait se faire systématiquement dans un lieu sécurisé, en une seule fois, pour éviter qu'elles ne revivent ce drame à répétition. Cette prise en compte de la parole est tout aussi importante pour les femmes victimes de violences. Et puis la violence conjugale est aussi une violence faite aux enfants. Bien des femmes qui ont supporté la violence de leur conjoint pendant très longtemps se décident à porter plainte le jour où celui-ci touche à l'un des enfants...

A.B. Oui, il faut le dire : assister à des violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, verbales ou sexuelles, cela pulvérise un enfant. Face à des parents qui se disputent constamment, un enfant ne peut pas aller bien. Même chose pour la violence visuelle. Tomber sur de la pornographie, c'est un traumatisme pour un enfant. Filles ou garçons, ils n'ont pas les moyens psychiques de s'en défendre. C'est aussi un message de soumission sexuelle, de non-consentement qui aura des conséquences plus tard... Face à toutes ces violences, rester passif est une manière d'être complice. On est scandalisé par la complaisance des adultes dans l'affaire Matzneff, on évoque une certaine époque... Pourtant, les lois existaient déjà. On voit donc que le sujet, c'est la responsabilité et la vigilance de tous les adultes d'une société.

ELLE. Vous êtes mères toutes les deux, comment avez-vous abordé ce sujet si difficile avec vos enfants sans les affoler ?

B.M. Je suis d'une génération où l'on en parlait très peu. C'était compliqué parce que ni mon fils ni mes filles ne voulaient en entendre parler. Dès que j'abordais le problème, ils disaient : « On sait ! » Et puis, j'étais tout le temps avec eux, je ne les quittais pas d'une semelle.

A.B. Avec les miens, j'ai essayé d'aborder les choses comme dans mes petits livres, le plus simplement possible. Les secrets de famille sont toxiques, ton enfant va toujours ressentir que tu caches un truc, que tu as un nœud en toi. Ils captent tout, ce sont des éponges. Je leur ai parlé de leur corps, de leurs droits... Mais aussi de mon enfance. Je leur ai dit : « Quand j'étais petite, j'ai eu un secret qui m'a rendue malheureuse pendant très longtemps. C'est devenu le spectacle "Les Chatouilles". L'histoire d'Odette, c'est la mienne. »

B.M. Ils l'ont vu ?

A.B. Oui. Au théâtre, à l'âge de 6 et 7 ans. Bien calés sur les genoux de papa, ils ont vu maman danser sur scène, puis maman applaudie. Ils ont senti la charge émotionnelle parce que, à la fin, beaucoup de personnes pleuraient, venaient me dire merci. Du haut de ses 6 ans, mon fils m'a dit : « Maman, c'est fou comme les gens t'aiment quand tu es Odette ! »

ELLE. Aujourd'hui, ils ont 8 et 9 ans...

A.B. Oui. Et ils savent que, si jamais quelque chose arrive, on les croira et on agira pour les sortir d'une situation problématique. Pouvoir compter sur des adultes de confiance, c'est l'une des clés. Et c'est compliqué. Parce que l'on ne peut pas parler à papa ou à maman si l'un des deux bat ou viole, et que l'autre est complice, passif ou sous emprise. Chaque adulte doit avoir la volonté civique d'être pertinent et attentif aux signaux envoyés par un enfant en souffrance.

ELLE. Reconnaissez que ce n'est pas toujours facile...

A.B. Non, mais quand on entend un adulte excédé dire à son enfant : « Tais-toi, sinon tu vas en prendre une » ou « Tu l'as cherchée, ta baffe, tu l'as trouvée », on ne peut plus rester silencieux. Quand un membre de la famille ou un ami « abandonne » son bébé après une séparation difficile, laissant tomber ses droits de garde, même provisoirement, il faut dire non, lui rappeler sa responsabilité... Je le fais, quitte à passer pour une emmerdeuse. On doit s'y mettre tous, les citoyens ordinaires comme moi et les institutions. Plus personne ne devrait passer pour un relou qui donne des leçons !

B.M. Parfois c'est délicat... Il m'est arrivé de voir une mère gifler assez fort son fils dans la rue. Je suis allée la voir. J'étais très choquée, avant de comprendre que son petit garçon venait de manquer de se faire écraser. La mère avait eu peur...

A.B. Oui, bon, elle a eu peur. Est-ce que ça l'excuse ?

B.M. Bien sûr que non. Mais ce réflexe ne fait pas forcément d'elle une mauvaise mère... On ne peut pas non plus culpabiliser tout le temps les parents. La plupart pensent bien faire. Tous les parents ont fait, font et feront des erreurs. Il faut leur expliquer ce qu'est la maltraitance. Beaucoup pensent encore qu'une bonne fessée, c'est un mode éducatif. Je suis pour aider les parents plutôt que de les culpabiliser.

A.B. On peut également leur rappeler que c'est désormais interdit par la loi.



ON DOIT
S'Y METTRE TOUS.
PLUS PERSONNE
NE DEVRAIT PASSER
POUR UN RELOU
QUI DONNE
DES LEÇONS !



ANDREA BESCOND

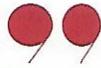
ELLE. Inciter les enfants à prendre la parole, c'est aussi leur donner une responsabilité écrasante... et risquer de les culpabiliser s'ils n'y arrivent pas, non ?

A.B. Bien sûr. D'abord, il faut empêcher que le drame n'arrive. Ensuite, il faut faire très attention. Certaines campagnes de prévention clamaient : « Ton corps est ton corps, tu as le droit de dire non. » C'était hyper culpabilisant pour les enfants. Face à une victime qui parvient un jour à dire « j'ai été violé(e) », la première réaction, c'est : « Mais pourquoi tu ne me l'as pas dit ? Pourquoi tu n'as pas ○ ○ ○





J'ENTENDS
DES FEMMES,
DES ENFANTS,
DES ADOLESCENTS
ME PARLER DE CE
QU'ILS ONT SUBI...
S'ILS PARLENT,
C'EST PARCE QUE
C'EST ÇA
OU MOURIR.



BRIGITTE MACRON

○ ○ ○ dit non ? » C'est un truc que j'ai raconté dans mon film : « Mais, attends, je suis en train de te dire un truc qui a complètement bousillé ma vie, est-ce que tu ne pourrais pas d'abord recevoir cette parole ? » On est encore dans l'idée qu'un enfant ou un ado agressé peut dire non. C'est faux. Il est sidéré.

B.M. Pour un enfant, parler, c'est toujours très compliqué. Je suis allée écouter ceux qui appellent le 119. Il faut voir la différence entre ce qu'ils disent au début de l'appel et ce que l'on comprend à la fin ! Les écoutants aident à libérer la parole. Un après-midi, un enfant appelle : il dit juste qu'il a faim. C'était le point de départ. L'écouter

a mis du temps à lui faire dire que, chaque week-end, il assistait aux jeux sexuels de ses parents avec des voisins, et qu'on ne lui donnait pas à manger. Il s'est mis à parler à la trente-cinquième minute... Nous avons beaucoup soutenu le 119, avec Martine Brousse, de l'association La Voix de l'enfant. J'encourage tous les enfants et tous ceux qui sont témoins de violences à appeler ce numéro gratuit.

A.B. C'est bien que les enfants se mettent à parler. Mais quand on voit le manque de réponse pénale derrière, on mesure le chemin qu'il reste à parcourir. Voyez l'histoire de ces trois enfants bretons, victimes de maltraitements incroyables, sales, portant des bleus et des traces de coups, crevant de faim, effrayés, abrutis de médicaments pour adultes... En novembre dernier, les parents ont écopé de seulement trois ans de prison, dont deux avec sursis, au tribunal de Vannes. Deux avec sursis ! Et seul le père a eu le retrait de l'autorité parentale, pas la mère !

ELLE. La parole des femmes sur les violences se libère, mais celle qui concerne les enfants est encore taboue. Pourquoi ? Est-ce parce que l'on touche ici au principal socle de la société, la famille ?

B.M. C'est évident. C'est pour cela qu'il faut aussi aider et soutenir les familles, les parents déconcertés. On y arrivera en mobilisant tous les adultes, sur un spectre le plus large possible. Même chose au niveau du gouvernement : le secrétaire d'État Adrien Taquet est bien décidé

à faire travailler ensemble tous les ministères : la Justice, l'Intérieur, l'Éducation nationale, la Santé... On doit aussi s'adresser aux prédateurs. Il existe déjà un numéro vert (1), et des traitements médicamenteux que peuvent leur délivrer les psychiatres. Cela pourrait peut-être, dans certains cas, éviter des drames. Il faut multiplier les aides avant qu'ils ne passent à l'acte, et améliorer leur prise en charge.

ELLE. On trouve des enfants maltraités dans tous les milieux sociaux. Et chaque parent violent dit qu'il aime son enfant. Pouvez-vous comprendre cette chose si difficile : avec un enfant, l'amour ne suffit pas ?

A.B. Non. Je ne peux pas concevoir qu'aimer un enfant puisse être compatible avec le fait de le frapper ou de l'humilier pour qu'il soit mieux éduqué. Si on l'aime, on l'accompagne, on se met à sa hauteur pour lui parler, on le respecte. Le problème, c'est la ○ ○ ○



○ ○ ○ croyance selon laquelle « c'est mon enfant, il m'appartient ». Faux. Personne n'appartient à qui que ce soit sur cette planète.

B.M. Cette vision patrimoniale de l'enfant, c'est l'un des problèmes de fond. C'est ce qui fait dire à certains parents : « Je fais ce que je veux, ça ne vous regarde pas. »

ELLE. L'une des zones d'ombre que révèlent les jugements pour maltraitance, c'est la violence, la complicité ou la complaisance des mères, pourtant sacralisées par notre société. Au nom des liens du sang, les magistrats ou l'Aide sociale à l'enfance rechignent toujours à couper les ponts avec une mère toxique... Qu'en pensez-vous ?

A.B. La violence n'a pas de genre. Celle des femmes est encore niée, c'est vrai. Les chiffres parlent, les violences sont davantage perpétrées par les hommes, mais cela ne veut pas dire que les femmes ne sont pas concernées. Mais on peut comprendre les services sociaux : couper totalement un enfant de ses parents, c'est toujours une question délicate. Surtout si c'est pour les placer dans des foyers défaillants, où ils subiront de nouvelles violences et d'autres abandons. La plupart des travailleurs sociaux font un boulot remarquable, mais cela arrive. J'en parle souvent avec Lyes Louffok (2), qui a lui-même été victime de ces dysfonctionnements. Agir avant d'en arriver à la question du placement, ça serait par exemple de faire suivre les deux parents par un psy dès qu'on a le moindre soupçon de maltraitance...

B.M. Peut-être que l'on pourrait aussi élargir la mission du carnet de santé de l'enfant, au-delà du suivi médical, à la question de son

environnement familial et affectif... En imaginant des étapes obligatoires au-delà des deux ou trois premières années, qui seraient autant d'occasions de faire le point.

ELLE. Signaler un enfant, c'est un geste difficile. On sait que l'école est en première ligne. Cela vous est-il déjà arrivé, Brigitte Macron, quand vous étiez professeure de français ?

B.M. Les dernières années, j'ai vu énormément d'affaires de harcèlement. Un élève aux résultats en chute libre, qui ne vous regarde plus quand on lui parle, qui est toujours fatigué, un professeur le remarque. En tant que professeure principale, j'ai essayé de prendre le problème à bras-le-corps, en direct avec le harcelé et avec le harceleur. Harceler un camarade, c'est indigne. Quand on pose fermement les choses dès le début, en général, ça s'arrête. En cas de doutes sur d'autres maltraitances, j'en parlais évidemment au proviseur.

A.B. Signaler dès qu'on voit quelque chose, c'est la base du réflexe citoyen, qu'on soit prof, médecin, voisin, ami... peu importe. Je n'ai jamais appelé le 119, mais, comme je l'ai déjà dit, chaque fois que j'entends ou vois quelque chose, j'engage la conversation.

ELLE. On ne vous envoie jamais balader ?

A.B. Non... Mais je ne me la raconte pas, j'avance prudemment. J'évoque la loi, je dis qu'il faut peut-être qu'on change notre façon de faire. Et puis je dis que, moi aussi, ça m'est arrivé de ressentir de la violence. Je suis passée par là en tant que mère... Je sais ce que

c'est, et je me suis fait suivre par un psy pour cette raison.

ELLE. Pouvez-vous nous le raconter ?

A.B. Ce que j'ai vécu petite m'a vraiment bousillée. J'ai reconstruit, j'ai travaillé sur moi à l'aide d'un psychothérapeute formidable, et puis je me suis réfugiée dans la création, en écrivant « Les Chatouilles »... Mais, quand ma fille est arrivée au monde, une énergie de violence extraordinaire s'est emparée de moi, qui faisait référence évidemment à ma propre enfance. Un jour, elle était bébé, 9 ou 10 mois, au moment de changer sa couche elle pleurait, elle bougeait, j'étais énervée. J'ai fait un geste très sec, très tonique, et elle est tombée par terre, sur un sol en carrelage. J'étais terrorisée, notre petite n'était pas blessée, mais j'ai croisé le regard de mon mari. Je ne pourrais pas le décrire exactement, mais il était tellement... désolé pour moi. Je lui ai laissé ma fille pour aller pleurer plus loin. Je ne pouvais pas devenir une mère maltraitante. Je ne voulais pas être cette personne. J'ai empoigné mon téléphone pour aller en parler très vite et me faire accompagner en urgence. Quand il y a la guerre à l'intérieur, il faut réagir, aller chercher de l'aide. Le seul problème, c'est le prix. Il faudrait trouver le moyen que cela soit remboursé, pour aider les parents qui vacillent.

B.M. On ne dit jamais à quel point une jeune mère peut être démunie. Il faut pourtant en parler pour déculpabiliser les femmes. J'ai un souvenir précis, à 21 ans, juste après la naissance de mon premier enfant : j'étais devant la maternité en train d'attendre son papa pour rentrer à la maison, et j'ai voulu faire demi-tour, courir me réfugier à la maternité. Je me demandais : « Comment je vais faire ? » J'avais

peur de ne pas savoir, peur qu'il ne lui arrive quelque chose. Il a passé ses trois premières semaines à hurler nuit et jour. J'ai fait le tour des médecins, qui m'ont dit : « Cet enfant n'a rien, vous lui transmettez vos angoisses. » Débrouillez-vous avec ça ! Un jour, on a compris qu'il souffrait d'un problème médical et il a été opéré. Être maman pour la première fois, c'est dur et personne ne le dit ! On entend seulement : « C'est merveilleux. » On imagine que toutes les autres mères y arrivent dans la joie et l'allégresse, et on culpabilise dans une solitude immense. On peut se sentir écrasée par cette responsabilité. Protéger les enfants, c'est aussi soutenir davantage les mères, cesser de les culpabiliser.

ELLE. Vous êtes toutes les deux en contact avec beaucoup d'associations, comme Stop aux violences sexuelles, qui vous a parlé un jour, Brigitte, de celles qui existent à l'encontre des bébés...

B.M. Oui. C'est un sujet intenable. J'étais atomisée. Les viols sur les bébés, c'est de l'ordre de l'inimaginable. C'est au-delà de tout. Et pourtant ça existe.

ELLE. Andréa, quelles seraient, d'après vous, les mesures les plus urgentes à prendre ?

A.B. On a tout à revoir sur la prévention et la sensibilisation. Mais on doit absolument parvenir à obtenir ce que Marlène Schiappa avait voulu lors du vote de la loi de 2018 sur les violences, mais qui n'est malheureusement pas passé : instaurer un seuil de non-consentement systématique jusqu'à 15 ans en ce qui concerne des relations sexuelles avec des adultes. Et jusqu'à 18 ans en cas d'inceste ou de handicap. C'est fondamental. Toutes ces affaires doivent être considérées comme des viols, donc des crimes jugés en cour d'assises, passibles de lourdes peines. Et non, comme c'est trop souvent le cas, qualifiées en « atteintes sexuelles », des délits jugés par le tribunal correctionnel, et passibles de moindres peines. Ce n'est plus admissible.

ELLE. Comment aider tous ces adultes brisés dès leur enfance, qui ne parviennent pas à mettre un pied devant l'autre, enchaînant les troubles psychologiques, les addictions et les pathologies ?

B.M. C'est une question que je voulais te poser, Andréa. Est-ce que l'on s'en sort un jour ?

A.B. Je ne sais pas. On est tous différents, il n'y a pas de règles. Je me méfie de l'injonction à la résilience, les autres sont si impatients de nous voir tourner la page... On fait ce que l'on peut, au rythme où on le peut. Parfois, je me sens résiliente, puisque j'arrive à aller bien même après cette enfance abîmée. Mais je sais à quel point cette histoire a bousillé intégralement une grande partie de ma vie. J'ai l'impression d'avoir perdu beaucoup de temps. Pour arriver à s'en sortir, un suivi psy ou tout autre thérapie est indispensable. Tout seul, c'est trop difficile.

B.M. J'entends des femmes, des enfants, des adolescents me parler de ce qu'ils ont subi... S'ils parlent, c'est parce qu'ils n'ont plus le choix, c'est ça ou mourir. Parler est une première étape, mais ensuite il faut trouver le levier qui va les aider vraiment à s'en sortir... J'en ai beaucoup parlé avec Sarah Abitbol ou encore Sébastien Boueilh (3). Pour l'instant, c'est une histoire

de chance, de bonne ou de mauvaise rencontre. Si jamais un enfant ou un ado refait une ou deux mauvaises rencontres, c'est catastrophique.

A.B. Quand tu as été violé dans l'enfance, c'est comme si c'était marqué « victime » sur ton front toute ta vie. On a des réflexes de peur, que les prédateurs savent identifier. Les conséquences psychotraumatiques sont très vastes et très variées. Moi j'étais très accro à l'alcool, aux drogues, j'avais des relations toxiques avec des hommes toxiques, du coup j'étais moi-même toxique... On peut aussi se replier sur soi, devenir agoraphobe, avoir un corps qui gonfle ou au contraire se rétrécir sur ses os... C'est tellement dur. C'est pour ça que j'encourage vraiment toutes les victimes à consulter. Moi ça m'a sauvé la vie. ■

(1) Numéro vert des Centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIAIVS) : 0 806 23 10 63.

(2) Auteur de « Dans l'enfer des foyers » (éd. Flammarion).

(3) Tous deux ont été victimes d'un pédocriminel. La patineuse artistique a témoigné dans « Un si long silence » (éd. Plon), et l'ancien rugbyman a fondé l'association Colosse aux pieds d'argile pour lutter contre la pédophilie dans le milieu sportif. Sébastien Boueilh a également écrit « Le Colosse aux pieds d'argile » (éd. Michel Lafon).

SUR ELLE.FR, Andréa Bescond revient sur son parcours dans un nouvel épisode de notre podcast La Voix du corps. Retrouvez aussi sur notre site Internet l'intégralité de notre dossier sur la maltraitance de mineurs.

LA PIÈCE « LES CHATOUILLES » reprend, avec Déborah Moreau, à partir du 17 septembre à La Scène libre, 4, boulevard de Strasbourg, Paris-10°.

